

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8699>

"Edvige" : "un outil rudimentaire" estime le DGPN devant les députés

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : jeudi 18 septembre 2008

Spyworld Actu

Le directeur général de la police nationale (DGPN) Frédéric Péchenard a voulu atténuer mercredi soir, devant les membres de la Commission des lois de l'Assemblée nationale qui l'auditionnaient à propos d'Edvige, la portée de ce fichier qu'il a qualifié d'"outil rudimentaire".

Selon lui, le fichier est un "outil rudimentaire, un fichier d'indexation qui se borne à indiquer où se trouve tel ou tel dossier".

Il a rappelé qu'Edvige était issu de l'éclatement en trois parties (espionnage et terrorisme, ordre public et renseignement du gouvernement) de l'ex-fichier des Renseignements généraux, et mis à la disposition d'une nouvelle sous-direction au sein de la Sécurité publique.

Cet ancien fichier des RG est "éclaté dans les départements" et Edvige ne servirait le plus souvent à la police qu'à savoir "où trouver le dossier, un qu'elle cherche, un dossier papier" et non informatique, a-t-il relevé.

"Aujourd'hui, l'organisation technique ne permet pas de rentrer la totalité des dossiers" dans Edvige, a-t-il souligné, ajoutant que "tout ce qui concerne un seul département n'a pas d'intérêt à être collecté dans un dossier national".

En revanche, a estimé M. Péchenard, devraient être insérés dans le fichier national ce qui se rapporte, par exemple, aux "phénomènes de bandes ou de hooliganisme" qui se caractérise par des déplacements incessants.

Parallèlement, il a voulu rassurer les députés sur la sécurisation d'Edvige et la "traçabilité" de ses consultations.

Ainsi, a-t-il expliqué, outre le numéro de son matricule administratif, tout policier qui voudrait consulter Edvige devrait "entrer un code individuel qui engagera sa propre responsabilité".

En cas d'enquête, le policier devra justifier de son utilisation et, s'il ne le peut pas ou s'il a utilisé les renseignements à des fins mercantiles, il "sera sanctionné", a assuré le DGPN.

Il a révélé qu'il venait "très récemment" de "proposer à la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie la révocation d'un commissaire de police qui s'était servi (d'un des fichiers existants) pour vendre des informations".

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/...>